



# Fiche signalétique

## HPG pour amortisseur à gaz



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	HPG pour amortisseur à gaz
<b>Code du produit</b>	293600035
<b>Autres moyens d'identification</b>	Lube oil/Oilno-snow. HPG pour amortisseur à gaz pour motoneige.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Huile lubrifiante.
<b>Fournisseur(s)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 <a href="http://xpslubricants.com/">http://xpslubricants.com/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Canutec: 613-966-6666

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	ATTENTION! Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Nocif en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
 D2B	Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Distillats moyens (pétrole), fraction intermédiaire hautement raffinée	90640-93-0	>40 %
Kérosène	8008-20-6	>40 %
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	128-37-0	<15 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
<b>Voie oculaire</b>	

	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. L'ingestion/vomissement de ce produit peut entraîner l'aspiration du liquide. Ceci peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Le lavage gastrique ne doit être effectué que par le personnel médical qualifié.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	dioxyde de carbone (CO2). Poudres chimiques sèches, Mousse chimique.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Une fumée dense peut être générée en brûlant. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. NE PAS jeter les résidus dans les égouts. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Éviter la contamination avec l'eau. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un

<b>en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10).
<b>Température de stockage</b>	10 à 40°C (50 à 104°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.			
Mélange	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST
Kérosène	VEMP (8h)		200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
			100 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	VEMP (8h)		2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
			10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
			2 mg/m <sup>3</sup>	ON
			10 mg/m <sup>3</sup>	RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Une protection oculaire n'est pas nécessaire si le matériel est utilisé aux fins prévues. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues.			
<b>Voies respiratoires</b>	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes anti-éclaboussures   Gants de nitrile   Gants jetables de nitrile				

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Couleur</b>	N.Dis.	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Légère odeur	<b>Point d'éclair</b>	90°C (194°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.

<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	0.839 kg/L @ 15.6°C (60.08°F) (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants, acides forts. halogènes, composés halogénés.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	<p>Kérosène</p> <p>Ingestion 15000 mg/kg    Rat    DL50</p> <p>Inhalation &gt;5000 mg/m<sup>3</sup>/4h    Rat    CL50</p> <p>Peau &gt;2000 mg/kg    Lapin    DL50</p> <p>Di-tert-butyl-2,6 para-crésol</p> <p>Ingestion 650 mg/kg    Souris    DL50</p> <p>890 mg/kg    Rat    DL50</p>
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b>    Peut causer une irritation des yeux. des rougeurs, le larmoiement, une vision brouillée.</p> <p><b>Voie cutanée</b>    Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation. des rougeurs, une dermatite par dégraissage. Sur la base de données venant de produits similaires, un contact prolongé ou répété peut rendre la peau plus sensible à d'autres sensibilisants cutanés.</p> <p><b>Voie respiratoire</b>    Risque négligeable à moins que la matière est fortement chauffé. La surexposition à de très haute concentration peut causer une irritation des voies respiratoires. des maux de tête, des nausées, de la somnolence.</p> <p><b>Voie orale</b>    Peut causer un inconfort au niveau de l'estomac. des nausées, la diarrhée. L'ingestion/vomissement de ce produit peut entraîner l'aspiration du liquide. Ceci peut</p>

	<p>entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Téragénicité</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets téragènes.</p> <p><b>Mutagène</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Immunotoxicité</b> Aucune information disponible pour ce produit.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

## 12. Données écologiques


<b>Toxicité écologique</b>	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	N'est pas facilement biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit pollue l'eau et contamine le sol. Stable dans le sol et les sédiments.
<b>Autres effets nocifs</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.

## 13. Données sur l'élimination



<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Disposer du contenant vide comme une ordure domestique. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.</p>
--	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,6-Di-tert-butyl-p-cresol, kerosene (petroleum), Distillates (petroleum), highly refined middle fraction)
<b>Dangers environnementaux</b>	Contient un polluant marin.
	Aucune information disponible pour ce produit.

Précautions spéciales pour l'utilisateur	
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 9
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2012	171
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
Classification	Non disponible
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
Classification	Non disponible

## 15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canada LIS et LES :</li> </ul> <p>Cette substance est répertoriée dans la Liste extérieure des substances (LES).          Kérosène (CAS No. 8008-20-6).          Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (CAS No. 128-37-0 ).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :</li> </ul> <p>Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (CAS No. 128-37-0 ).</p> <p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) :</li> </ul> <p>Kérosène (CAS No. 8008-20-6).          Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (CAS No. 128-37-0 ).</p>			
	<p><b>HMIS</b></p> <table border="1"> <tr> <td>● Health</td> </tr> <tr> <td>● Flamability</td> </tr> <tr> <td>● Reactivity</td> </tr> <tr> <td>○ Protective Equipment</td> </tr> </table> <p><b>NFPA</b></p> 	● Health	● Flamability	● Reactivity
● Health				
● Flamability				
● Reactivity				
○ Protective Equipment				
<p><b>Système général harmonisé</b></p>  <p>Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)          Irritation cutanée (Catégorie 2)          Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)          Danger par aspiration (Catégorie 1)          Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 1)</p> <p><b>DANGER</b></p> <p>H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires          H315 : Provoque une irritation cutanée          H332 : Nocif par inhalation          H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée          H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme          P102 : Tenir hors de portée des enfants.          P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.          P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.          P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.          P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p>				

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.  
 P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P501 : Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-01-28
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System          NFPA: National Fire Protection Association          OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)          NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health          NTP: National Toxicology Program          RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)          CIRC: Centre international de recherche sur le cancer          DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé          SGH: Système général harmonisé          SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail          VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)          VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>